

RÉCAPITULATIF DU PARCOURS PROFESSIONNEL DU SALARIÉ SUR 6 ANS

> Dates des entretiens professionnels au cours de la période de six ans

> Progression dans la fonction/dans le poste : développement de compétences, nouvelles activités

> Progression salariale



Ce récapitulatif doit être
réalisé après 6 ans d'ancienneté,
à compter du 7 mars 2014

RÉCAPITULATIF DU PARCOURS PROFESSIONNEL ET DE SUIVI SUR 6 ANS

> Évolution de fonction/changement de poste

> Actions de formation suivies

> Certification ou éléments de certification acquis

> Autres (à préciser)

> Observations éventuelles (salarié/responsable)

À REMPLIR PAR LE SALARIÉ

Copie remise le :

Signature :

À REMPLIR PAR LE MANAGER

Copie remise le :

Signature :